

SERIE 16.K



ARMOIRE DE SÛRETÉ POUR PRODUITS PHYTOSANITAIRES

CONFORMITÉ

- Conformes à la législation :
 - Articles R5132-66 et R5132-68 du Code de la Santé Publique.
 - Article 4 du décret n° 87-361 du 27 mai 1987 concernant la protection des travailleurs.
- Pictogramme normalisé conforme aux normes ISO 3864 et NF X08.003, et à la directive européenne 92/58/CEE.

AVANTAGES

- Permet le stockage de vos produits phytosanitaires en toute sécurité et en conformité avec la législation.
- Recommandées pour le stockage des herbicides, fongicides, insecticides et autres produits phytosanitaires.
- Recommandées aux agriculteurs, éleveurs, viticulteurs, paysagistes, horticulteurs, coopératives agricoles, espaces verts, collectivités...

SÛRETÉ PASSIVE

- Construction en acier 7/10^{ème}, bâti et porte.
- Peinture époxy grise RAL 7035.
- Pictogramme normalisé complet :
 - Symbole "produits toxiques",
 - Symboles d'équipements de protection individuelle,
 - Numéros de téléphone des centres anti-poisons,
 - Gestes de premiers secours...
- 3 étagères de rétention réglables en hauteur sur crémaillère, hauteur 50mm.
- Bac de rétention amovible en partie basse, hauteur 100 mm.

SÛRETÉ ACTIVE

- Orifices de ventilation haut et bas.
- Portes battantes à fermeture à clef en deux points par crémone.



Réf.	Désignation	Dim. Extérieures H x L x P (mm)	Dim. Intérieures H x L x P (mm)	Capacité de stockage (L)	Capacité de rétention (L)	Volume (m3)	Poids (kg)
743910	Armoire en kit	1800 x 916 x 422	1680 x 891 x 352	200	80	0,7 / 0,5	55